

Sûreté Malveillance



Durée : 2 jours

Prix HT (TVA 20%)

980 €

Calendrier

La Ciotat

Du 11 au 12 mai

Mulhouse

Du 11 au 12 avril

Nantes

Du 13 au 14 décembre

Paris

Du 04 au 05 avril

Vernon

Du 13 au 14 juin

Du 13 au 14 octobre

Hébergement Vernon

Tarif J



R81

Appliquer le référentiel d'installation de détection d'intrusion APSAD R81

Profil

Bureaux d'études techniques, installateurs, assureurs, cabinets d'audit et de conseil.
Une première expérience en conception ou en réalisation d'installations de détection d'intrusion est souhaitée.
À défaut, le stage PRINT peut permettre d'acquérir les notions de base.

Objectifs

- Réaliser une analyse de risque.
- Concevoir une solution technique de détection intrusion.
- Établir les documents N81, DC81, DI81, Q81.
- Connaître les opérations préalables à la réception.
- Connaître les opérations de maintenance préventive et curative.

Contenu

- Étude du référentiel APSAD R81 :
 - champ d'application, philosophie et concepts de base,
 - approche méthodologique suivant : analyse de risque, conception du système de détection d'intrusion, règles pour la réalisation de l'installation, maintenance, exigences complémentaires, déclaration de conformité - N81, compte rendu de vérification périodique - Q81.
- Application du référentiel APSAD R81 sur une étude de cas.

Contrôle des connaissances

Obtention d'une attestation d'acquis de formation à l'issue d'une épreuve écrite (QCM).



Le référentiel APSAD R81 est remis à chaque participant lors de ce stage.
L'étude de cas permet l'appropriation des acquis à travers la conception et la réalisation de systèmes de détection.

Le conseil de CNPP

Une première expérience dans le domaine de l'installation des systèmes de détection d'intrusion est nécessaire.

Profil

Toute personne ayant à utiliser les techniques de détection d'intrusion au stade de la conception, la prescription, de l'installation et de l'exploitation.

Durée : 3 jours

Prix HT (TVA 20%)

1365 €

Calendrier

Vernon

Du 26 au 28 septembre

Hébergement Vernon

Tarif A

Connaître le système de détection d'intrusion et ses composants

Principes de fonctionnement, limites techniques et normatives

Objectifs

- Connaître le principe de fonctionnement d'un système de détection d'intrusion et des matériels le constituant.
- Identifier les caractéristiques techniques et normatives.
- Définir l'adéquation de l'installation aux besoins de la surveillance du site.

Contenu

- Objectifs du système de détection d'intrusion, environnement nécessaire pour une bonne efficacité du système, architecture du système.
- Fonctions de surveillance : détection, signalisation, envoi de l'information, organisation de l'intervention.
- Matériels de détection intrusion : détecteurs (périmétrique, périphérique, volumétrique, surfacique, ponctuel), centrales (boucles, bus, radio), systèmes de signalisation d'alarme.
- Présentation de matériels.
- Démonstration des performances et des limites des systèmes

Contrôle des connaissances

Obtention d'une attestation d'acquis de formation à l'issue d'une épreuve écrite (QCM).



Intervention assurée par les ingénieurs et techniciens de CNPP.

Visite des laboratoires d'essais CNPP.

Démonstrations pratiques.

PRINT

Devenir installateur de système de détection d'intrusion

Objectifs

- Préparer la mise en place et l'organisation du chantier de réalisation de l'installation.
- Réaliser une alimentation électrique du système de détection d'intrusion comprenant la sélectivité et la protection électrique.
- Placer les dispositifs de détection et d'alarme judicieusement et conformément aux règles de l'art et aux notices des constructeurs.
- Raccorder et paramétriser une centrale de détection d'intrusion.
- Diagnostiquer un dysfonctionnement de l'installation de détection et y remédier.
- Connaître les opérations de maintenance préventive.

Contenu

Module 1 : Sécurité et organisation du chantier

- Rappel des règles de sécurité collectives et individuelles (balisage, consignation, EPI, travaux en hauteur...).
- Identification et compréhension des documents nécessaires au démarrage du chantier.
- Rappel sur la lecture de plans de bâtiment et de schémas électriques. Utilisation des documents graphiques de réalisation du chantier (plan de câblage, carnet de câbles, schémas unifilaires, synoptique...).
- Choix, pose, identification et repérage des câbles.
- Choix, pose et raccordement des dispositifs sélectifs de protection.
- Réalisation d'une alimentation secteur sur tableau divisionnaire.

Module 2 : Alimentation et câblage des installations

- Connaissance des documents issus des études.
- Connaissance des différents types de détecteurs.
- Connaissance des exigences du référentiel APSAD R81 et des notices des constructeurs.

Module 3 : Pose et mise en service des matériels

- Raccordement des détecteurs sur une ligne de détection.
- Paramétrage des équipements centraux.
- Réaliser les essais préalables à la réception.

Module 4 : Maintenance et dépannage

- Réaliser les opérations de maintenance préventive et de maintenance curative.

Contrôle des connaissances

Obtention d'une attestation de compétence à l'issue d'une épreuve écrite (QCM) et d'une épreuve pratique (réalisation d'une maquette).

LES
ATOUTS
DE
CNPP

Salle spécialisée pour la réalisation de maquettes.
Cours assurés par les techniciens et ingénieurs CNPP.
Travaux pratiques appliqués pour tous les thèmes abordés.

REMARQUE La formation est fractionnée en 4 modules de 2 jours pour éviter une absence prolongée de l'entreprise et permettre au stagiaire de disposer d'une formation complète et rapide. Chaque module peut être suivi isolément.

Profil

Salariés d'entreprise réalisant des installations de courant faible notamment dans le domaine des systèmes de détection d'intrusion et devant acquérir des connaissances spécifiques à la réalisation d'installation de détection d'intrusion.

Expérience des techniques de passage de câbles, et connaissance de base en électricité et/ou électronique.

Durée : 8 jours

4 modules distincts de 2 jours

Prix HT (TVA 20%)

3530 € (980 € par module de 2 jours)

Calendrier

Vernon

Du 30 au 31 août + du 05 au 06 septembre + du 13 au 14 septembre + du 19 au 20 septembre

Hébergement Vernon

Tarif J x 4



Profil

Responsables d'installation, techniciens de bureau d'étude, concepteurs de systèmes, chargés d'affaires, assureurs.

Durée : 1 jour

Prix HT (TVA 20%)

520 €

Calendrier

Paris

09 novembre

R31

Définir et mettre en œuvre une liaison de télésurveillance

Objectifs

- Appréhender le fonctionnement et la qualité des prestations opérées par une station de télésurveillance.
- Définir le type de liaison nécessaire à l'exploitation d'un système de sécurité et/ou de sûreté à distance (télésurveillance) selon le référentiel APSAD R31.

Contenu

- Objectifs et rôles attendus d'un service de télésurveillance.
- Le contrat de télésurveillance.
- Les informations à transmettre.
- Les différents protocoles.
- Les supports de transmission.
- Les niveaux d'exigences.
- Impact financier de la solution choisie.
- Le rôle de l'installateur.
- La qualité des stations certifiées P2 et P3.

Contrôle des connaissances

Obtention d'une attestation d'acquis de formation à l'issue d'une épreuve écrite (QCM).



Le référentiel APSAD R31 est remis à chaque participant lors de ce stage.

Le conseil de CNPP

Cette formation s'adresse particulièrement aux personnes ayant suivi le CT CERIC, désireuses d'approfondir la notion de transfert de l'alarme et de son traitement par le télésurveilleur.

Profil

Opérateur en station de télésurveillance privée, titulaire d'une carte professionnelle d'agent de prévention et de sécurité.

Durée : 15 jours

100 heures

Prix HT (TVA 20%)

3975 €

Calendrier

Vernon

Du 29 février au 04 mars + du 07 au 11 mars + du 14 au 18 mars

Hébergement Vernon

Tarif C x 3



Opérateur en station de télésurveillance

Objectifs

- Exercer la télésurveillance conformément au cadre juridique et déontologie de la profession.
- Gérer les alarmes reçues en station de télésurveillance et appliquer les consignes correspondantes.
- Dialoguer avec les clients et les services d'intervention.

Contenu

Module : Gestion des risques

- Risques majeurs - plan de prévention - PPI, POI, PPRT, directive SEVESO, organisation des interventions.
- Sensibilisation aux risques électriques.

Module : Station de télésurveillance

- Architecture, organisation, informatique, certification.

Module : Systèmes de sécurité électronique

- Détection d'intrusion-vidéoprotection-télésécurité et téléassistance,
- Protection du travailleur isolé, certification, risques électriques.

Module : Traitement de l'information

- Gestion de l'événement, logiciel de télésurveillance, les éléments de traitement et processus.

Module : Accueil clients

- Accueil téléphonique, maîtrise du comportement relationnel, de la transcription et du compte-rendu.

Contrôle des connaissances

Obtention d'une attestation de compétence à l'issue d'une épreuve écrite (QCM) et une épreuve pratique.



La formation se réalise dans une station de télésurveillance école.

REMARQUE Cette formation s'adresse à des APS déjà agréés désirant augmenter leurs compétences. Pour d'autres catégories de salariés : se renseigner pour une formation préalable au CQP-APS, ou sur une certification équivalente.

TELEOP

Concevoir et organiser la gestion des accès

Objectifs

- ❑ Être capable d'organiser les accès sécurisés de l'entreprise et de concevoir le système de contrôle d'accès.
- ❑ Connaître les limites réglementaires en vigueur pour l'application du contrôle d'accès.
- ❑ Savoir transcrire les besoins exprimés dans un cahier des charges.

Contenu

- ❑ Le cadre juridique appliqué aux technologies du contrôle d'accès :
 - les obligations réglementaires,
 - déclaration et autorisation de la CNIL.
- ❑ Organisation des accès et conception du contrôle :
 - les flux, les points névralgiques, les différentes zones et leur hiérarchisation,
 - définition des niveaux de sécurité du contrôle,
 - l'intégrité du système de contrôle.
- ❑ Application des référentiels existants à un cas pratique d'entreprise :
 - analyse des flux et des menaces, détermination des points névralgiques,
 - conception du système de contrôle, détermination des moyens techniques.
- ❑ Rédaction de l'expression du besoin d'un système de contrôle d'accès : le cahier des charges fonctionnel.
 - notion de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre,
 - différence entre le cahier des charges technique et le cahier des charges fonctionnel.

Contrôle des connaissances

Obtention d'une attestation d'acquis de formation à l'issue d'une épreuve écrite (QCM)



Le référentiel APSAD D83 est remis à chaque participant lors de ce stage. L'étude de cas permet l'appropriation des acquis à travers la mise en œuvre de la méthode de conception et d'organisation des accès.

Le conseil de CNPP

Si vous souhaitez comprendre le fonctionnement et la mise en œuvre des constituants du système de contrôle d'accès, CNPP vous propose une formation dédiée à cette thématique (réf. SYSCA).

Profil

Prescripteurs (exploitants, maîtres d'ouvrage). Techniciens et responsables en bureau d'étude.

Durée : 2 jours

Prix HT (TVA 20%)

980 €

Calendrier

Vernon

Du 17 au 18 mai

Du 29 au 30 novembre

Hébergement Vernon

Tarif J



COGA

Comprendre le fonctionnement et la mise en œuvre des constituants d'un système de contrôle d'accès

Objectifs

- ❑ Comprendre le fonctionnement et la mise en œuvre des différents constituants d'un système de contrôle d'accès.

Contenu

- ❑ Approche théorique : généralités, définitions et terminologie, objet et finalité du contrôle, domaines d'application.
- ❑ Présentation des différentes architectures.
- ❑ Principes de fonctionnement des différents constituants.
- ❑ Étude des différents matériels : couple identifiant/lecteur, cartes, badges, clés, biométrie, unité de traitement, unité de gestion, obstacles physiques (portes, sas, tripodes), équipements annexes, interopérabilité.

Contrôle des connaissances

Obtention d'une attestation d'acquis de formation à l'issue d'une épreuve écrite (QCM).



Le référentiel APSAD D83 est remis à chaque participant lors de ce stage. Infrastructures et moyens de la plate-forme pédagogique CNPP-Vernon. Démonstrations pratiques sur différents équipements de contrôle d'accès.

Le conseil de CNPP

Le contrôle d'accès est une des solutions de la gestion des accès. Pour une vision plus globale, CNPP vous propose un stage de conception et d'organisation de la gestion des accès (réf. COGA). Cette formation est particulièrement recommandée aux titulaires d'un certificat technique CERIC souhaitant approfondir leurs connaissances en contrôle d'accès.

Profil

Toute personne impliquée dans l'installation et la mise en œuvre d'un système de contrôle d'accès. Notions en électronique/électrotechnique.

Durée : 2 jours

Prix HT (TVA 20%)

980 €

Calendrier

Vernon

Du 19 au 20 mai

Du 01 au 02 décembre

Hébergement Vernon

Tarif J



SYSCA

Profil

Bureaux d'études techniques.
Installateurs. Assureurs. Cabinets d'audit et de conseil.

Une première expérience en conception ou en réalisation d'installations de contrôle d'accès est souhaitée. À défaut, le stage SYSCA peut permettre d'acquérir les notions de base.

Durée : 2 jours

Prix HT (TVA 20%)

980 €

Calendrier

Nantes

Du 29 au 30 novembre

Vernon

Du 04 au 05 octobre

Hébergement Vernon

Tarif J



D83

Réaliser une installation de système de contrôle d'accès suivant le référentiel APSAD D83

Objectifs

- Réaliser une analyse de risque.
- Concevoir une solution technique de contrôle d'accès.
- Connaître les opérations préalables à la réception.
- Définir les opérations de maintenance.

Contenu

- Étude du référentiel APSAD D83 : champ d'application, philosophie et concepts de base.
- Approche méthodologique suivant 4 phases :
 - analyse de risque,
 - conception du système du contrôle d'accès,
 - réalisation de l'installation,
 - maintenance.
- Application du référentiel APSAD D83 sur une étude de cas.

Contrôle des connaissances

Obtention d'une attestation d'acquis de formation à l'issue d'une épreuve écrite (QCM).



Le référentiel APSAD D83 est remis à chaque participant lors de ce stage.
L'étude de cas permet l'appropriation des acquis à travers la conception et la réalisation de systèmes de détection.

Le conseil de CNPP

Cette formation constitue la base des connaissances nécessaires à la réalisation d'installations dans le cadre de la certification d'installateur en système de contrôle d'accès.

Protéger les valeurs de l'entreprise à l'intérieur des locaux

Objectifs

- ❑ Effectuer un diagnostic sur la résistance mécanique à l'effraction des locaux.
- ❑ Préconiser les solutions techniques permettant d'améliorer la résistance.
- ❑ Proposer la mise en place des matériels permettant la mise à l'abri des personnels ou des valeurs.

Contenu

- ❑ Les exigences de résistance mécanique de la périphérie du bâtiment
 - les murs, parois fortes et parois faibles,
 - les portes résistantes à l'effraction : les exigences normatives européennes et les certifications A2P, BP1, BP2 et BP3,
 - les produits verriers, anti vandalisme, retardateurs d'effraction, anti-balles : les exigences normatives et le classement,
 - les serrures de bâtiment.
- ❑ Rappel sur les valeurs et les exigences de protection des valeurs
 - définition des meubles destinés à la protection des valeurs,
 - les exigences normatives : définition d'un meuble fort, présentation des exigences applicables aux armoires, aux coffres et aux meubles ignifugés.
- ❑ Les exigences de résistance mécanique des coffres : présentation des critères d'attaque, de classement et des conditions d'essai.
- ❑ Les conditions de mise en place des coffres et les bonnes pratiques.
- ❑ La certification actuelle : marquage et reconnaissance des coffres.
- ❑ Les serrures de coffres : les serrures mécaniques et électroniques, avantages et inconvénients.
- ❑ La protection des armes : rappel sur les exigences réglementaires et caractéristiques des matériels.
- ❑ Les distributeurs et guichets automatiques de billets (DAB et GAB), les enceintes sécurisées.

Contrôle des connaissances

Obtention d'une attestation d'acquis de formation à l'issue d'une épreuve écrite (QCM).



Intervention des experts du laboratoire de protection mécanique.
Démonstrations en laboratoire et résultats d'essais.
Échantillons de matériels après essais.

NOUVEAU

Profil

Agréés et certifiés CERIC, assureurs, responsables techniques bancaires, utilisateurs et prescripteurs des matériels destinés à la protection des valeurs, assistants au maître d'ouvrage, installateurs.

Durée : 2 jours

Prix HT (TVA 20%)

980 €

Calendrier

Vernon

Du 27 au 28 juin

Hébergement Vernon

Tarif J



PM COFFRE-FORTS

Protéger le site et les locaux de l'entreprise

Objectifs

- ❑ Être capable de réaliser un diagnostic de la qualité mécanique des éléments de protection d'un site ou d'un bâtiment.
- ❑ Déterminer l'adéquation des moyens et des besoins de protection.
- ❑ Préconiser les solutions techniques permettant d'améliorer la résistance périphérique et périphérique.
- ❑ Proposer la mise en place des matériels permettant la mise à l'abri des personnels ou des valeurs.

Contenu

- ❑ Les protections mécaniques périphériques
 - les types d'agresseurs et les modes d'attaques, les différentes clôtures périphériques, objectifs et fonctionnalités des clôtures, les dispositifs associés aux clôtures, les portails, portillons et autres points d'accès, les obstacles complémentaires des clôtures.
- ❑ Règles de l'art en matière de pose des clôtures.
- ❑ Les clôtures détectrices, les clôtures électrifiées.
- ❑ Les exigences de résistance mécanique de la périphérie du bâtiment
 - les murs, parois fortes et parois faibles,
 - les portes résistantes à l'effraction : exigences normatives européennes et les certification A2P, BP1, BP2 et BP3,
 - les serrures de bâtiment,
 - les produits verriers, anti vandalisme, retardateurs d'effraction, anti-balles : exigences normatives et classement.
- ❑ Les dispositifs annexes de fermetures : les chaînes et les cadenas.

Contrôle des connaissances

Obtention d'une attestation d'acquis de formation à l'issue d'une épreuve écrite (QCM).



Intervention des experts du laboratoire d'essais.
Mise à disposition de maquettes en grandeur réelle.

NOUVEAU

Profil

Agréés et certifiés CERIC, assureurs, responsables techniques bancaires, utilisateurs et prescripteurs des matériels destinés à la protection des valeurs, assistants au maître d'ouvrage, installateurs.

Durée : 2 jours

Prix HT (TVA 20%)

980 €

Calendrier

Vernon

Du 21 au 22 septembre

Hébergement Vernon

Tarif J



PM CLOTURES

Devenir installateur en vidéosurveillance

Objectifs

- ❑ Préparer la mise en place et l'organisation du chantier de réalisation de l'installation.
- ❑ Réaliser une alimentation électrique du système de vidéosurveillance comprenant la sélectivité et la protection électrique.
- ❑ Disposer les caméras de vidéosurveillance judicieusement et conformément aux textes réglementaires, aux règles de l'art et aux notices des constructeurs.
- ❑ Raccorder et paramétriser une centrale de vidéosurveillance.
- ❑ Diagnostiquer un dysfonctionnement de l'installation de vidéosurveillance et remédier à cela.

Contenu

Module 1 : Sécurité du chantier et alimentation

- ❑ Rappel des règles de sécurité collectives et individuelles (balisage, consignation, EPI, travaux en hauteur...).
- ❑ Identification et compréhension des documents nécessaires au démarrage du chantier.
- ❑ Rappel sur la lecture de plans de bâtiment et de schémas électriques. Utilisation des documents graphiques de réalisation du chantier (plan de câblage, carnet de câbles, schémas unifilaires, synoptique...).
- ❑ Choix, pose, identification et repérage des câbles.
- ❑ Choix, pose et raccordement des dispositifs sélectifs de protection.
- ❑ Réalisation d'une alimentation secteur sur tableau divisionnaire.

Module 2 : Pose et raccordement des matériels

- ❑ Connaissance des documents issus des études.
- ❑ Connaissance des différents types de matériels de vidéosurveillance.
- ❑ Connaissance des exigences réglementaires, du référentiel APSAD R82 et des notices des constructeurs.

Module 3 : Paramétrage et mise en service des matériels

- ❑ Raccordement des caméras sur une ligne de transmission.
- ❑ Attribution des adresses sur les réseaux IP.
- ❑ Paramétrage des équipements centraux.
- ❑ Réaliser les essais préalables à la réception.

Module 4 : Maintenance et dépannage

- ❑ Réaliser les opérations de maintenance préventive, et de maintenance curative.

Contrôle des connaissances

Obtention d'une attestation de compétence à l'issue d'une épreuve écrite (QCM) et d'une épreuve pratique (réalisation d'une maquette).



Le référentiel APSAD R82 est remis à chaque participant lors de ce stage.

Salle spécialisée pour la réalisation de maquettes.

Cours assurés par les techniciens et ingénieurs CNPP.

Travaux pratiques appliqués pour tous les thèmes abordés.

REMARQUE

La formation est fractionnée en 4 modules de 2 jours pour éviter une absence prolongée de l'entreprise et permettre au stagiaire de disposer d'une formation complète et rapide.

Les thèmes relatifs à la préparation du chantier sont facultatifs dès lors qu'ils ont déjà été suivis dans le cadre de la formation "Installateur de système de détection d'intrusion" (réf. ISDI). Chaque module peut être suivi isolément.

Profil

Salariés d'entreprise réalisant des installations de courant faible notamment dans le domaine des systèmes de vidéosurveillance et devant acquérir des connaissances spécifiques à la réalisation d'installation de vidéosurveillance.

Expérience des techniques de passage de câbles, et connaissance de base en électricité et/ou électronique.

Durée : 8 jours

répartis en 4 modules distincts de 2 jours

Prix HT (TVA 20%)

3530 € (980 € par module de 2 jours)

Calendrier

Vernon

Du 18 au 19 octobre + du 07 au 08 novembre + du 15 au 16 novembre + du 22 au 23 novembre

Hébergement Vernon

Tarif J x 4



Profil

Toute personne chargée de la vérification et/ou de la maintenance d'une installation de vidéosurveillance. Une première expérience en maintenance d'installations de vidéosurveillance est souhaitable. À défaut, le stage référencé R82 ou VIDEO constitue un préalable nécessaire et suffisant.

Durée : 1 jour

Prix HT (TVA 20%)

535 €

Calendrier

Vernon

15 décembre

MVID

Vérifier et réaliser la maintenance d'une installation de vidéosurveillance

Objectifs

- Évaluer l'installation à maintenir.
- Identifier les opérations de vérification et d'entretien d'un système de vidéosurveillance.

Contenu

- Adéquation de l'installation vis-à-vis de l'objectif initial et du risque.
- Conformité réglementaire.
- Efficacité du système : opérations de vérification et d'entretien.
- Documents de vérification et d'entretien.
- Devoir de conseil.
- Le contrat de maintenance.

Contrôle des connaissances

Obtention d'une attestation d'acquis de formation à l'issue d'une épreuve écrite (QCM).



Démonstrations d'opérations de contrôle sur une installation réelle.

Profil

Opérateur en vidéoprotection affecté en centre de supervision urbain, issu des filières : police municipale, administrative ou technique de la fonction publique territoriale.

Durée : 5 jours

Prix HT (TVA 20%)

Offre sur mesure, nous consulter.



Devenir opérateur public en vidéoprotection

Objectifs

- Assurer la sécurisation préventive et curative des lieux, des espaces et des bâtiments publics dotés d'équipements de vidéosurveillance.
- Visionner et exploiter les informations en vue d'informer les partenaires chargés d'intervenir sur les sites

Contenu

Module 1 - Cadre juridique - 3 jours

Présentation générale de la vidéoprotection.

- Cadre juridique et déontologique :
 - cadre juridique spécifique de la vidéoprotection,
 - obligations légales, déontologiques et professionnelles de l'opérateur de vidéoprotection,
 - rôle de l'opérateur de vidéoprotection urbaine,
 - les apports des observations vidéo à l'activité de police judiciaire.

Module 2 - 1 jour

- Méthodes de surveillance et procédures d'exploitation :
 - l'usage des moyens vidéo appliqués aux missions de sécurité,
 - les méthodes d'observation, de surveillance et d'analyse,
 - la prise en compte des niveaux de priorité,
 - la gestion de la fatigue et du stress.

Module 3 - Application - 1 jour

- Exercices pratiques :
 - prise de poste : vérifications systématiques de bon fonctionnement,
 - mise en place des cadrages de surveillance,
 - définition des cadrages de détection et d'identification,
 - suivi de foule et ou de trafic routier urbain,
 - patrouille vidéo pseudo aléatoire dite « maraude »,
 - suivi d'événement, demande d'intervention policière et suivi de l'action,
 - recherches dans des enregistrements.

Contrôle des connaissances

Obtention d'une attestation de compétence à l'issue d'une épreuve écrite (QCM) et d'une épreuve pratique (mises en situation : prise de poste, gestion d'événements).



Une large expérience dans l'accompagnement des collectivités en matière de formations spécialisées et en videoprotection : plusieurs villes importantes de France ont fait appel à CNPP pour former leurs opérateurs.

Les formateurs et formatrices dédiés à cette formation disposent d'une réelle spécialisation dans les différents aspects du cursus.

REMARQUE Cette formation s'organise en modules complémentaires, permettant d'adapter le plan de formation aux pré-requis des opérateurs.

VIDEOPUB

Devenir opérateur privé en vidéosurveillance

Objectifs

- ❑ Exercer une activité de vidéosurveillance privée en conformité avec le cadre juridique et réglementaire ainsi que la déontologie propres à la profession.
- ❑ Assurer la sécurisation préventive et curative de lieux privés dotés d'équipements de vidéosurveillance.
- ❑ Visionner et exploiter les informations en vue d'informer les partenaires chargés d'intervenir sur les sites.

Contenu

Module 1 - Cadre juridique et déontologique - 2 jours

- ❑ cadre juridique spécifique de la vidéosurveillance (publique - privée / CNIL - Droit du travail),
- ❑ rôle et obligations légales, déontologiques et professionnelles de l'opérateur de vidéosurveillance privée,
- ❑ les apports des observations vidéo à la lutte contre la malveillance.

Module 2 - Technologie - 1 jour

- ❑ les caméras, la transmission d'images, l'exploitation avec ou sans stockage, l'association avec d'autres systèmes (contrôle d'accès, détection d'intrusion), la certification, les logiciels d'aide à la surveillance, la maintenance préventive.

Module 3 - Méthodologie professionnelle - 1 jour

- ❑ Méthodes de surveillance et procédures d'exploitation :
 - l'usage des moyens vidéo appliqués aux missions de sécurité,
 - les méthodes d'observation, de surveillance et d'analyse,
 - la prise en compte des niveaux de priorité,
 - la gestion de la fatigue et du stress.

Module 4 - Application - 1 jour

- ❑ Exercices pratiques :
 - prise de poste : vérifications systématiques de bon fonctionnement,
 - mise en place des cadrages de surveillance,
 - définition des cadrages de détection et d'identification,
 - aide à la gestion de flux et à la surveillance de valeurs,
 - levée de doute, demande d'intervention et suivi de l'action,
 - recherches dans des enregistrements (« relecture »).

Contrôle des connaissances

Obtention d'une attestation de compétence à l'issue d'une épreuve écrite (QCM) et d'une épreuve pratique (mises en situation : prise de poste, gestion d'événements).



Utilisation de matériels modernes en configuration d'emploi dynamique (installation réelle et fonctionnelle).

Le conseil de CNPP

Certaines catégories de militaires et de fonctionnaires (gendarmes, policiers, militaires de certaines armes et spécialités) disposent de l'aptitude professionnelle de dirigeants ou de salariés des métiers de la sécurité privée, par équivalence. Cet acquis professionnel, validé par l'agrément réglementaire prévu permet à quelques uns (ex ADS, GAV, etc.) d'accéder directement à cette formation.

REMARQUE Cette formation s'adresse à des APS déjà agréés désirant augmenter leurs compétences. Pour d'autres catégories de salariés : se renseigner pour une formation au CQP-APS, ou qualification équivalente.

Profil

Opérateur en station de vidéosurveillance privée (entreprise, grande distribution, etc.) titulaire d'une carte d'agent de prévention et de sécurité.

Durée : 5 jours

Prix HT (TVA 20%)

1950 €

Calendrier

Vernon

Du 21 au 25 mars

Du 21 au 25 novembre

Hébergement Vernon

Tarif C

